

*Motions*LE 10^E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Je voulais simplement souligner, monsieur le Président, que les trois partis ont indiqué plus tôt aujourd'hui que, si le coprésident du comité permanent d'examen de la réglementation devait comparaître plus tard au cours de la journée pour proposer l'adoption du rapport, la Chambre serait disposée à accepter à l'unanimité la motion et à l'adopter sans débat. Je crois qu'il est dans l'intérêt du peuple canadien et du comité d'agir ainsi.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

ADOPTION DU 10^E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais proposer l'adoption du dixième rapport du comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Je crois comprendre que la Chambre est disposée à l'adopter à l'unanimité et sans débat. Je ferais simplement remarquer que le rapport, qui a été approuvé à l'unanimité par les membres du comité et a déjà été adopté au Sénat, explique au Parlement les raisons pour lesquelles le comité a décidé de ne pas examiner les règlements qu'ont établis les tribunaux dans certains cas pour régir la procédure judiciaire. Le rapport est court et se passe d'explication. Je recommande à tous les députés de la Chambre de le lire et les remercie de leur assentiment unanime.

(La motion est adoptée.)

● (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-130, visant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et des amendements de M. Axworthy (p. 18476) et de M. Langdon (p. 18476).

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter des quelques minutes de parole accordées à chaque député, pour parler du quatrième groupement des amendements, y compris ceux proposés par notre porte-parole en matière de commerce extérieur, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Je voudrais me concentrer sur la motion n° 19 visant à supprimer l'article 9 du projet de loi qui a rapport à l'industrie viticole et vinicole canadienne. Je voudrais parler également de la motion n° 21 qui, si elle était

acceptée, assurerait une véritable association avec les divers groupements de consommateurs, les syndicats et les milieux d'affaires qui seraient représentés au sein d'un certain nombre de comités et de commissions chargés de surveiller la mise en oeuvre de l'accord commercial Mulroney-Reagan.

S'il est une industrie sur laquelle l'accord commercial de Mulroney aura des répercussions négatives, c'est bien l'industrie viticole et vinicole. Cette industrie est en grande partie concentrée dans la zone de culture fruitière de Niagara en Ontario et dans la province de Colombie-Britannique. L'industrie vinicole canadienne et les viticulteurs seront les principales victimes de cet accord.

Toutes les analyses imaginables effectuées par des experts indépendants prédisent des pertes généralisées d'emplois en Ontario et en Colombie-Britannique parce que l'Accord va éliminer les droits de douane en 10 ans et frapper les mécanismes d'établissement des prix qui existent pour tâcher de protéger et d'encourager notre propre industrie. Il est bien évident que l'industrie vinicole en mourra. Les emplois qui y sont reliés grâce à l'effet multiplicateur dans d'autres secteurs clés dans les deux provinces seront mis en péril.

Avant-hier, en compagnie d'autres députés libéraux, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des viticulteurs qui s'étaient rendus à Ottawa. Levés dès cinq heures du matin, ils sont venus en voiture, en désespoir de cause, dans un dernier effort pour faire comprendre au gouvernement que leur secteur est fragile et qu'il a bel et bien besoin d'être protégé. Jamais ils ne pourront soutenir la concurrence américaine et européenne.

Ces viticulteurs avaient atteint leur limite. Leurs revendications étaient sincères. Le feu de leur regard nous faisait comprendre qu'ils sont sur le point de perdre leur gagne-pain et de renoncer à la culture du raisin qui remonte, pour certains, à plusieurs générations. Ils sont venus à Ottawa pour demander au gouvernement de tenter de protéger leur secteur. A leur avis, si l'Accord de libre-échange avec les États-Unis constitue pour le gouvernement l'unique solution économique aux difficultés qui nous assaillent, qu'il demande alors aux Canadiens ce qu'ils en pensent.

Les viticulteurs ne peuvent pas accepter sans mot dire l'aveuglement du gouvernement qui sait fort bien quelles seront les conséquences de son initiative sur les producteurs de raisin. Celle-ci va sonner le glas pour les familles qui se consacrent à cette culture où 1 500 emplois sont en jeu. Ils refusent de laisser le gouvernement se lancer à corps perdu dans un accord de libre-échange qui aura des effets aussi désastreux.

Le gouvernement prétend offrir à ces agriculteurs des programmes d'adaptation pour leur permettre de passer à la culture des fruits à noyau. Toutefois, dans la région de la Niagara et la vallée de l'Okanagan, ces cultures ont atteint le point de saturation. La lutte est déjà dure dans ces secteurs. Cette initiative sera donc néfaste non seulement pour les régions viticoles du Canada où les producteurs devront se recycler dans la culture d'autres fruits, mais encore pour les régions de culture fruitière où les producteurs parviennent à peine à joindre les deux bouts parce que le marché est saturé.